

Année  
2025/2026

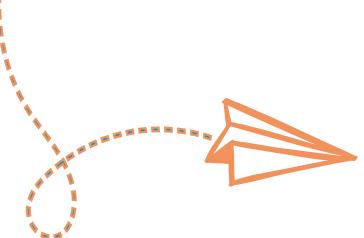
# GUIDE DE LA RENTRÉE



VERT-  
SAINT-DENIS

À conserver toute l'année !

# SOMMAIRE



PAGE 4  
**PETITE ENFANCE**



PAGE 6  
**SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE**



PAGE 11  
**RESTAURATION**



PAGE 13  
**JEUNESSE**



PAGE 18  
**INFOS PRATIQUES**



# EDITO



Chers parents, chers élèves,

La rentrée est toujours un moment particulier, fait d'enthousiasme, de curiosité... et parfois d'un peu d'appréhension.

Ce guide de la rentrée scolaire a été conçu pour vous accompagner tout au long de l'année, en vous apportant toutes les informations utiles sur la vie des écoles maternelles et élémentaires de notre commune.

Vous y trouverez les contacts, les horaires, les services municipaux liés à l'éducation, ainsi que les actions et projets qui rythmeront l'année scolaire.

Notre objectif est clair : permettre à chaque enfant de grandir, d'apprendre et de s'épanouir dans les meilleures conditions, avec un encadrement de qualité et un environnement sécurisé.

Bien que notre commune de 9 000 habitants soit de taille modeste au regard de nos voisines de la région parisienne, nous affirmons notre différence par notre proximité avec les familles et notre implication constante dans la réussite éducative.

Je tiens à saluer l'engagement de l'ensemble des équipes éducatives, du personnel municipal, des associations et des bénévoles qui œuvrent, jour après jour, pour offrir à nos enfants un cadre de vie et d'apprentissage stimulant.

À toutes et à tous, je souhaite une excellente rentrée scolaire et une année pleine de découvertes et de réussites.

Bien cordialement,  
Éric Bareille



**Eric Bareille**

Maire de Vert-Saint-Denis  
et Conseiller Départemental





# LA PETITE ENFANCE



Le Maire de Vert Saint Denis et son équipe se sont engagés à maintenir un service public de qualité, de proximité, pour répondre aux besoins des citoyens en dépit d'une conjoncture difficile. Des défis sont à relever malgré les restrictions de budget, les difficultés à recruter des personnels qualifiés pour s'occuper de nos tous petits. Toute l'équipe de la Petite Enfance met en œuvre leur savoir, leur dévouement et leur professionnalisme pour faire vivre l'îlot Câlin. Je termine par une pensée de Victor Hugo : «Il est si beau, l'enfant, avec son doux sourire, sa douce bonne foi, sa voix qui veut tout dire, ses pleurs vite apaisés».

*Françoise Célestin, Conseillère Municipale, déléguee à la Petite enfance*

## Le Multi Accueil «L'îlot Câlin»

La structure du Multi-accueil comprend deux modes d'accueil : un accueil familial et un accueil collectif. Elle peut aussi recevoir lors de projets personnalisés les tout-petits porteurs de handicap. Les enfants sont accueillis de l'âge de 4 mois jusqu'à leur scolarisation.

### L'accueil familial

L'accueil familial est régulier, occasionnel ou d'urgence selon certaines situations. Les enfants sont accueillis chez des assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par la municipalité. La capacité est de 69 places avec un effectif de 23 assistant(e)s maternel(le)s et fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Des temps collectifs ont lieu au sein du multi-accueil à certains moments de la semaine.

Enfants et assistant(e)s maternel(e)s peuvent ainsi profiter d'un espace dédié à la petite enfance (salles d'éveil, de motricité, de manipulation et jeux d'eau. Espace extérieur avec potager.)

#### Les modalités d'inscription

Toutes les demandes doivent faire l'objet d'un courrier adressé à Monsieur le Maire et passent en commission d'attribution des places.

# L'accueil collectif

L'accueil collectif est régulier, occasionnel ou d'urgence selon certaines situations. D'une capacité de 30 places, il est ouvert de 8 heures à 18 heures, 4 jours par semaine (sauf mercredi). Partagé en deux unités de vie, il offre aux enfants des espaces adaptés (salles d'éveil, de motricité, de manipulation et jeux d'eau, espace extérieur avec potager.) permettant de respecter leur développement individuel tout en favorisant l'éveil et l'accès à l'autonomie.

Ouverture du secrétariat : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,  
mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, vendredi de 8h30 à 12h30 et fermé l'après-midi.  
Contact : Multi-accueil « L'ilot Câlin » 2 rue Pasteur - Tél. : 01 60 63 62 60 - multiaccueil@vert-saint-denis.fr



## Assistants maternels indépendants de la commune

La liste des assistants maternels indépendants de la commune est fournie par le Conseil départemental de Seine-et-Marne. La liste est disponible auprès de l'accueil en mairie ou visible sur le site Internet de la commune : [www.vert-saint-denis.fr](http://www.vert-saint-denis.fr), rubrique « Au quotidien », puis « Petite enfance ».

## PMI

(protection maternelle et infantile)

Les consultations pour la PMI ont lieu au centre médical Madeleine Brès, 3 avenue du Bois Vert, 77240 Vert-Saint-Denis.

Tél : 01 64 13 21 80



# SCOLAIRE / ENFANCE



L'éducation reste notre priorité. Notre ambition est la réussite de chaque enfant. Elle n'est possible que si, dans chaque structure, à chaque moment de la journée, les mêmes objectifs et les mêmes valeurs sont poursuivis. Ainsi, la cohérence des différents temps de la journée est l'une de nos priorités sur le Hors Temps Scolaire.

La municipalité investit un budget conséquent pour le fonctionnement des écoles. Elle soutient également les activités culturelles et sportives par la mise à disposition d'un éducateur sportif, ainsi que des budgets spécifiques pour le financement de projets liés au Projet d'École.

Des réunions régulières avec les directeurs d'écoles permettent une coopération essentielle.

Bonne année à tous !

*Maria Boisanté, Adjointe au Maire, chargée de l'Action éducative et de la Vie de l'Enfant*

## Vacances scolaires

- Rentrée : le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025
- Vacances d'automne : du 18 au 31 octobre 2025 inclus
- Vacances de Noël : du 20 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclus
- Vacances d'hiver : du 21 février au 6 mars 2026 inclus
- Vacances de printemps : du 18 avril au 1<sup>er</sup> mai 2026 inclus
- Vacances d'été : à partir du 3 juillet 2026



# INSCRIPTION

## Inscription scolaire

L'inscription scolaire se déroule en deux temps :

- l'inscription administrative effectuée par l'autorité territoriale en mairie,
- l'admission pédagogique effectuée par l'Éducation nationale sur le groupe scolaire.



Pour l'inscription administrative, il faut constituer un dossier papier avec les copies :

- des coordonnées des parents (téléphone, mail)
- du livret de famille ou de la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- d'un justificatif de domicile
- du carnet de santé de l'enfant (pages des vaccins obligatoires)
- du jugement notifiant la garde de l'enfant en cas de séparation des parents, ou, à défaut, de l'accord sur l'honneur du parent n'ayant pas la garde avec la copie de sa pièce d'identité
- pour le calcul du quotient familial, des avis d'imposition N-1 des représentants du foyer
- attestation de paiement CAF

*Déposez le dossier ainsi constitué en mairie pour traitement. Renseignements au : 01 64 10 59 16 ou scolaire@vert-saint-denis.fr*

Les inscriptions des petites sections, pour les enfants entrant en maternelle dans l'année civile de leurs 3 ans (pour septembre 2026, enfants nés en 2023), se feront entre février et avril 2026 .

Il n'y a pas de «toute petite section» à Vert-Saint-Denis, ni de rentrée en cours d'année. Seuls les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année concernée pourront faire leur rentrée à l'école l'année de leurs 3 ans.

En cas de demande de dérogation pour que l'enfant soit affecté dans une autre école que celle dépendant de son domicile, adresser un courrier à Monsieur le Maire avant le mois de mai de l'année de rentrée.

Une commission se réunit une fois par an pour accorder ou non les dérogations au secteur scolaire.

## SMA (Service Minimum d'Accueil)

La loi institue un droit d'accueil pour les élèves du primaire pendant le temps scolaire dès lors que plus de 25 % des enseignants du groupe scolaire sont grévistes. Dans ce cas, l'autorité territoriale propose aux parents un service gratuit de garde pour les enfants, dans les locaux scolaires, et encadré par les animateurs de la ville.

Attention, le SMA ne s'applique qu'au temps scolaire ; en cas de grève du personnel de la restauration ou de l'animation, les enfants ne sont pas accueillis sur ces temps.

## Transport scolaire

Un bus scolaire, géré par le Conseil départemental, est mis en place aux horaires scolaires uniquement, pour transporter les enfants des hameaux (Pouilly-le-Fort et Petit-Jard) à l'école Jean-Rostand.

Renseignements et inscriptions dès le mois de juin pour un transport à partir du mois de septembre suivant au choix sur :

- [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr), rubrique «mobilités»
- [bureauoffrescolaire@departement77.fr](mailto:bureauoffrescolaire@departement77.fr)

# Accueil pré et post scolaire (APPS)

La ville peut accueillir les enfants et répondre à un besoin de garde chaque jour avant et après la classe. L'encadrement des enfants est assuré par les animateurs municipaux diplômés et par les directeurs et adjoints des accueils de loisirs.

## HORAIRES D'ACCUEIL

Sur chaque groupe scolaire, le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

### ■ APPS matin de 7h à 8h20

Les parents ou la personne dûment autorisée, doivent accompagner l'enfant jusqu'à l'entrée des locaux et le confier à l'animateur présent.

### ■ Restauration scolaire de 11h45 à 13h35

### ■ APPS soir de 16h30 à 19h

■ **Etude surveillée** : le seuil minimum de 15 élèves est requis. La commune se réserve le droit d'annuler l'activité si ce seuil n'est pas atteint. Elle se déroule le lundi, mardi, jeudi et vendredi sur chaque groupe scolaire de 16h30 à 17h45 et le goûter est fourni par les familles.  
Dates année scolaire 2025 / 2026 : du 11 septembre 2025 au 19 juin 2026.

### ■ Accueil post-études de 17h45 à 19h

À la sortie, l'enfant est confié exclusivement aux personnes désignées sur les fiches de renseignements.

## LIEUX D'ACCUEILS

- Accueil de loisirs E&C Freinet – 60 rue de la Brebis – 01 64 41 06 94 | [periscolairecf@vert-saint-denis.fr](mailto:periscolairecf@vert-saint-denis.fr)
- Accueil de loisirs Jean Rostand – 8 rue de Pouilly – 01 64 10 87 10 | [periscolairejr@vert-saint-denis.fr](mailto:periscolairejr@vert-saint-denis.fr)
- Accueil de loisirs Louise Michel – 1 rue Louise Michel – 01 64 10 98 64 | [periscolairelm@vert-saint-denis.fr](mailto:periscolairelm@vert-saint-denis.fr)
- Accueil de loisirs Louis Pasteur – 32 rue du Seigle – Tél. : 01 64 10 92 78 | [periscolairelp@vert-saint-denis.fr](mailto:periscolairelp@vert-saint-denis.fr)

# Les mercredis

L'accueil de loisirs (AL) est un lieu éducatif de découverte et de sociabilisation. Les enfants y partagent des moments de plaisirs et de détente. L'équipe d'animation composée essentiellement d'animateurs diplômés leur permet chaque jour de développer curiosité et imaginaire. Les animateurs sont particulièrement attentifs au respect des besoins, des envies et des rythmes de chaque enfant.

## HORAIRES D'ACCUEIL

Le mercredi, sur les accueils de loisirs Louis Pasteur et Élise & Célestin Freinet :

### ■ Le matin de 7h à 9h30

### ■ Le midi entre 11h45 et 12h00

ou entre 13h15 et 13h30

### ■ Le soir entre 16h30 à 19h

## Modalités d'inscription

Il est nécessaire de réserver chaque temps périscolaire (ARS, APPS, AL mercredi, études) par le biais de l'Espace Citoyens au moins 8 jours à l'avance en cochant les jours souhaités.

Formulaires disponibles :

- sur le site [www.vert-saint-denis.fr](http://www.vert-saint-denis.fr)
- sur l'Espace Citoyens
- en mairie

Inscriptions pour les mercredis :

en journée : de 8h30 à 18h00

en ½ journée sans repas : de 8h30 à 12h00 ou de 13h15 à 18h00

+ accueil du matin : entre 7h00 et 8h30

+ accueil du soir : entre 18h00 et 19h00

## LES ABSENCES

En cas d'absence imprévue, l'annulation sera prise en compte pour :

- Maladie de l'enfant sur présence d'un justificatif médical (certificat ou ordonnance)
- Événement familial imprévisible : sur présentation d'un justificatif (acte de décès etc.)

Pour déclarer une absence, vous pouvez déposer le justificatif au service Régie, en mairie.

*Les réservations, modifications ou annulations sont possibles jusqu'à 8 jours avant l'activité concernée. Passé ce délai et dans la limite des places disponibles, un tarif majoré sera appliqué.*

## Extra-scolaire : les vacances

Durant les vacances, les équipes d'animation proposent aux enfants des activités variées et des sorties. Elles organisent régulièrement des grands jeux et des moments forts : maquillage, déguisements, chant, danse et théâtre sont leurs meilleurs alliés...

### HORAIRES D'ACCUEIL

Pendant les vacances scolaires, accueil comme les mercredis sur Louis Pasteur et Élise & Célestin Freinet. **ATTENTION : sauf durant les vacances de Noël et de Printemps, accueil unique à Élise & Célestin Freinet :**

- **Le matin** de 7h à 9h30
- **Le soir** de 16h30 à 19h

### Attention :

Fermeture du centre de loisirs pendant la première semaine des vacances de Noël, du 22 au 26 décembre 2025.

### Modalités d'inscription pour les vacances

Inscriptions : en journée : de 8h30 à 18h00  
+ accueil du matin : entre 7h00 et 8h30  
+ accueil du soir : entre 18h00 et 19h00

### PAI – Projet d'Accueil Individualisé

Les parents doivent fournir les médicaments nécessaires à l'enfant dans le cadre du PAI à l'accueil de loisirs pendant les vacances. **C'est à eux, et à eux seuls de penser à le demander à l'école le dernier jour et idem de le ramener à la fin des vacances.**

*Une fois la date de clotûre dépassée, une demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si la place fait l'objet d'un remplacement par un enfant sur liste d'attente. Dans le cas contraire, la prestation sera facturée même en l'absence de l'enfant.*

### LIEUX D'ACCUEIL (maternels et élémentaires)

- Pour les enfants scolarisés à Louise Michel et à E&C Freinet :
  - Accueil de loisirs E&C Freinet – rue de la Brebis – Tél. : 01 64 41 06 94
- Pour les enfants scolarisés à Louis Pasteur et à Jean Rostand
  - Accueil de loisirs Louis Pasteur – 32 rue du Seigle – Tél. : 01 64 10 92 78

# Etablissements scolaires

## ■ GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR

32, rue du Seigle

Primaire : 12 classes

Directrice : Madame Valérie ZENGO

Tél : 01 60 63 38 74

Mail : ce.0770602l@ac-creteil.fr

## ■ GROUPE SCOLAIRE JEAN ROSTAND

8, rue de Pouilly

Primaire : 11 classes + 1 Ulis

Directrice : Madame Valérie QUILFEN

Tel. : 01 60 63 18 37

Mail : ce.0772835n@ac-creteil.fr

## ■ GROUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL

1, rue Louise Michel

Primaire : 12 classes

Directrice : Madame Carole HEC

Tél. : 01 64 41 73 27

Mail : ce.0772842w@ac-creteil.fr

## ■ GROUPE SCOLAIRE É. et C. FREINET

65, rue Joseph Lesurques

Primaire : 11 classes

Directeur : Monsieur Cyrille LARGILLIER

Tél. : 01 64 41 13 84

Mail : ce.0772771u@ac-creteil.fr

## Le Conseil Municipal des Enfants (CME)



Le CME est un lieu de proposition, de dialogue et d'apprentissage de la démocratie. L'enfant est reconnu comme partenaire à part entière de la vie de la commune.

En novembre 2025, les élèves de CE2, CM1 et CM2 des quatre écoles vont élire leurs 30 nouveaux conseillers. Leur mandat ira jusqu'en juin 2027.

Les élus se répartissent en groupes de travail, appelés commissions, afin de discuter de sujets qui les intéressent, de projets et d'actions à mener. Les projets définis en commission sont présentés en assemblée plénière pour validation par l'ensemble des conseillers.



# LA RESTAURATION

Bien manger et équilibré est notre souhait depuis de nombreuses années.

Le moment de la restauration scolaire est essentiel dans la journée de votre enfant, c'est pour cette raison que nous avons opté pour une préparation sur place des repas au sein de notre cuisine centrale, selon les normes d'hygiène exigées avec des produits de qualité et sous la validation des menus par notre diététicienne.

Notre satisfaction est de vous compter de plus en plus nombreux chaque année scolaire : 900 repas servis par jour pour 800 enfants, 75 agents et 25 bénéficiaires en moyenne.

Sous la direction de Christian, notre chef des cuisines, l'équipe de la restauration prépare chaque jour des repas, selon des menus sains et équilibrés, pour le plaisir des petits comme des grands. Cette année lors des renouvellements des marchés publics alimentaires nous avons priorisé les producteurs locaux et de proximité dans la mesure du possible afin de préserver l'empreinte carbone.

Depuis 5 ans nous travaillons en faveur du zéro gâchis et de la revalorisation de nos déchets dans nos cantines.

Je vous souhaite à toutes et tous une délicieuse rentrée.

*Céline Colville, conseillère municipale déléguée à la Restauration scolaire et à l'intendance*

## La préparation des repas

La préparation et la cuisson des repas se font au quotidien, à partir de produits livrés chaque semaine sur une cuisine principale, en respectant leur traçabilité. Une des volontés municipales est d'offrir aux enfants des repas de qualité, équilibrés et variés, confectionnés sur place dans l'esprit d'une cuisine familiale et de convivialité, dans le respect des règles d'hygiène et de l'équilibre alimentaire. Les repas sont également confectionnés et livrés à domicile pour les personnes âgées.

Contact : Restauration  
scolaire et Intendance  
Tél. : 01 64 10 59 15  
[rsi@vert-saint-denis.fr](mailto:rsi@vert-saint-denis.fr)

# Horaires

Le temps de restauration se déroule entre 11h45 et 13h45. Il est appelé «Pause méridienne», c'est un temps périscolaire. Il est placé directement sous la responsabilité du service Enfance. La pause méridienne est un temps où l'on favorise la convivialité. C'est essentiellement un moment de liberté et de détente permettant aussi un temps éducatif. Diverses animations ludiques et récréatives sont proposées aux enfants. Elles sont encadrées par les animateurs des Accueils de loisirs et les ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

Contact : Restauration scolaire et Intendance	<b>LES ABSENCES</b> - En cas d'absence imprévue, l'annulation sera prise en compte pour :
Tél. : 01 64 10 59 15	maladie de l'enfant sur présence d'un justificatif médical (certificat ou ordonnance) ou événement familial imprévisible, sur présentation d'un justificatif (acte de décès etc.).
rsi@vert-saint-denis.fr	Pour déclarer une absence, vous pouvez déposer le justificatif au service Régie, en mairie.

## Commission des menus

Tous les mois, une commission se réunit pour élaborer les menus des mois suivants.

À cette commission s'ajoute, deux fois par année scolaire, une table ronde à laquelle participent, les élus, le chef des cuisines, la coordinatrice enfance, un animateur référent, un parent délégué, une personne bénéficiaire du portage à domicile, la diététicienne et quelques enfants des écoles. Un lien est créé avec le CCAS pour qu'une personne âgée volontaire fasse partie de cette commission. Plusieurs avantages : tisser du lien intergénérationnel et avoir un éclairage différent sur d'autres propositions de menus. Cette commission est un instant privilégié pour évaluer et commenter les menus de la période écoulée, pour proposer les menus de la période à venir et formuler des remarques et pour débattre en toute convivialité.

Diététicienne : Mme Virginie Lelong-Mazaud

Pour toute question concernant l'équilibre des repas : [rsi@vert-saint-denis.fr](mailto:rsi@vert-saint-denis.fr)



## Où trouver les menus ?

Les menus sont disponibles à l'accueil de la mairie et aux accueils de loisirs. Ils sont aussi affichés sur les panneaux d'information devant chaque école. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la commune.



## Le bio

Le pain est livré tous les jours par une boulangerie locale, dont le pain est issu de farine bio deux fois par semaine. Notre objectif est d'augmenter les produits locaux et/ou labelliser afin d'atteindre les 50% de denrées durables que nous impose la loi Egalim.

### Les modalités d'inscription

La réservation se fait auprès de la régie municipale ou depuis le site Internet de la ville via l'Espace citoyens.

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, merci de préciser lors de l'inscription. Cela fera l'objet d'un PAI (projet d'accueil individualisé).



# LA JEUNESSE

Nous considérons la jeunesse comme l'élément clé de notre avenir. Il est de notre devoir de veiller sur elle et de la préparer au mieux aux défis de ce siècle. Nous soutiendrons les jeunes au travers de leur vie quotidienne et de leurs projets. Nous

allons poursuivre nos actions et développer nos initiatives en collaboration avec les jeunes, afin de les sensibiliser et de les impliquer activement dans ce qui est mis en place. Nous continuerons à lutter à notre niveau contre le harcèlement sous toutes ses formes, les inégalités et le décrochage scolaire. Le service jeunesse travaille en étroite collaboration avec le collège et le lycée, afin d'être présent au sein des établissements, en plus de nos structures dédiées à la jeunesse.

Nous sommes là pour t'accompagner dans tes engagements humanistes, tes choix parfois difficiles, et pour t'aider à développer tes responsabilités, ton indépendance et ton autonomie. D'ailleurs, nous sommes à la recherche d'ambassadeurs de la jeunesse. Si tu es intéressé, n'hésite pas à contacter le service jeunesse. Ta réussite est notre réussite.

**Ahmed Bouali, conseiller municipal délégué à la Jeunesse**

## Le service Jeunesse

Il s'adresse aux jeunes de 11 à 25 ans. L'espace d'accueil du service jeunesse est situé à la Ferme des arts. Il est composé de trois salles polyvalentes, d'un coin cuisine, d'un espace direction, d'une grande aire de jeux extérieurs ainsi que d'un city-stade. Il est ouvert toute l'année du mardi au samedi et pendant les vacances du lundi au vendredi. Une équipe compétente et qualifiée accueille tous les jeunes.

- ─ Service Jeunesse
- ─ Ferme des arts - 60 rue Pasteur
- ─ Tél. : 01 60 41 69 20
- ─ Courriel : [jeunesse@vert-saint-denis.fr](mailto:jeunesse@vert-saint-denis.fr)
- ─ Salamandre vsd
- ─ vsd.service.jeunesse



## EN PÉRIODE SCOLAIRE

### Les permanences

Des temps d'accueil des jeunes sont prévus tout au long de la semaine. Les permanences sont l'occasion d'échanger de manière informelle avec les jeunes. Elles sont ouvertes à tous à des horaires adaptés afin de créer du lien, d'orienter si besoin vers d'autres structures, ou encore de réaliser les inscriptions pour les futures sorties, soirées, vacances. Il y aura toujours un animateur à l'écoute à l'espace Jeunesse.

- Mardi 16h30 - 19h (18h en hiver)
- Mercredi 14h - 18h
- Jeudi 16h30 - 19h (18h en hiver)
- Vendredi 16h30 - 19h
- Samedi 14h - 18h

Lors de ces permanences, les jeunes ont aussi accès à un baby-foot, à un billard, à une console de jeux, aux jeux de sociétés, aux magazines, etc., toujours sous la surveillance d'un animateur.

Des animations pourront être proposées ponctuellement par l'équipe mais également sur demande des jeunes. Une adhésion est à réaliser pour fréquenter la structure\*. Il est demandé aux familles de remplir une fiche de renseignements de manière à pouvoir prévenir en cas d'urgence et adhérer au règlement du service Jeunesse. \*1 € par année scolaire



### Les ateliers et activités régulières

Tout au long de l'année scolaire, le service Jeunesse propose aux jeunes de s'investir durablement dans des ateliers (création d'un clip, concours chorégraphique, chant, création d'un spectacle...). L'installation d'un studio de musique permettra aux jeunes d'enregistrer des maquettes. Ceux-ci peuvent être l'occasion d'inviter des intervenants extérieurs pour faire partager leur expérience professionnelle.

### Accompagnement à la scolarité

Un créneau est mis en place tous les mercredis de 14 h à 16 h à l'espace Jeunesse. Cela permet aux jeunes d'effectuer leurs devoirs et d'approfondir leurs leçons. Des professeurs-bénévoles sont présents sur ce créneau pour encadrer et accompagner les élèves. En période scolaire, deux séances sont proposées de début octobre à fin mai (hors vacances scolaires) :

- le mercredi de 14h à 16h à Vert-Saint-Denis.
- le vendredi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h, au centre social La Citrouille.

Cette action est en partenariat avec le centre social La Citrouille et les établissements scolaires, les professeurs principaux de chaque enfant inscrit s'engagent dans le suivi de l'élève.



L'accompagnement à la scolarité commencera le 8 octobre 2025.

Inscription à partir du 25 août 2025, jusqu'au 26 septembre 2025.

- Rencontre avec les parents à l'espace jeunesse de Vert-Saint-Denis : le 2 octobre 2025 à 17h30.
- Rencontre avec les parents, à la Citrouille : le 4 octobre 2025 à 14h.



## Futsal

Au gymnase Alain Bombard, le vendredi de 19h à 20h30, une fiche de renseignements est à remplir obligatoirement.

Cette activité permet tout au long de l'année d'avoir un lieu adapté pour la pratique du foot en salle, encadrée par des animateurs du service jeunesse. Le créneau horaire régulier, dans le gymnase Alain-Bombard permet à tous les jeunes (même ceux qui ne fréquentent pas l'espace Jeunesse) de jouer entre amis. Nous attachons beaucoup d'importance aux comportements des jeunes (respect des règles, des camarades, en un mot au fair-play).

## Studio

Du matériel est à disposition pour réaliser des projets en danse, musique, art, photo... Nos animateurs accompagnent et aident les jeunes à utiliser le mini-studio d'enregistrement.



## Médiation

Un nouveau service de médiation a été mis en place dans notre commune. Composé de deux personnes, ce service est destiné à répondre aux questions des habitants et à résoudre les conflits entre riverains. Ils interviennent également dans les établissements scolaires (collèges et lycées) ainsi qu'auprès des familles. Pour plus d'informations, rendez-vous à l'Espace Jeunesse de Vert-Saint-Denis.

■ [mediation@vert-saint-denis.fr](mailto:mediation@vert-saint-denis.fr)

■ 06 13 79 29 92

## PENDANT LES VACANCES

### RDV de l'espace Jeunesse

Il est proposé aux jeunes un programme varié : activités gratuites, sorties et soirées payantes.

Tarification :

- Adhésion annuelle (année scolaire) 1€/an
- Activités : système de tickets - 3€/T  
Le nombre de tickets varie selon l'activité.

Inscription et règlement à l'Espace Jeunesse



## Séjour

Des séjours d'été sont organisés pour faire vivre aux jeunes des expériences inoubliables.

Activités sportives, culturelles et de loisirs dans un cadre convivial, favorisant l'autonomie et l'esprit de groupe.

Inscriptions en amont, places limitées.  
Tarifs selon le quotient familial



# Structure information jeunesse (SIJ)

La structure Information Jeunesse (SIJ) est située au sein de l'Espace Jeunesse, 60 rue Pasteur dans l'enceinte de la Ferme des arts. La SIJ s'intègre au sein du service Jeunesse et accueille un public de 16 à 30 ans. Ce lieu dispose d'un espace multimédia avec ordinateurs et documentations (emploi, santé, formation, logement...). Les services proposés sont multiples : aide à la rédaction de lettre de motivation et/ou de CV, préparation aux entretiens, accès à un PC et téléphone, impression de documents et documentations en libre service. Cet espace s'appuie sur la volonté de proposer un service d'information et d'orientation tout en mutualisant les ressources des services et/ou institutions de proximité.

## LES DIFFÉRENTS PROJETS

### Dispositif « coup de pouce »

Ce dispositif permet aux jeunes de la ville, âgés de 16 à 25 ans de recevoir une aide financière pour leurs projets (permis de conduire, activités de bénévolat international, passage du BAFA, formations...). Montant de la bourse entre 150 € et 350 €.



### Formation BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)

2 stages seront proposés au sein de la commune à des prix abordables

- Vacances d'hiver stage d'approfondissement (BAFA 3)
- Vacances de printemps stage de formation générale (BAFA 1)



### Formation PSC1

Une formation PSC1 sera proposée durant l'année scolaire pour permettre à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en danger.

**D'autres actions sont prévus : intervention dans les établissements scolaires, prévention des conduites à risques...**

Jours et horaires d'ouverture

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 14h à 18h

Samedi de 13h à 16h

Renseignements

au 01 64 41 89 37

ou 06 69 62 24 07

ou [sij@vert-saint-denis.fr](mailto:sij@vert-saint-denis.fr)

# Transports scolaires

Pour bénéficier d'une carte de transport scolaire pour les lycéens et les collégiens, se renseigner auprès du Conseil départemental :



[www.seine-et-marne.fr/transports-scolaires](http://www.seine-et-marne.fr/transports-scolaires)

■ Rectorat de l'académie de Créteil  
4 rue Georges-Enesco 94010 Créteil Cedex  
Tél : 01 57 02 60 00 - [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

■ Inspection académique  
20 quai Hippolyte Rossignol 77010 Melun Cedex  
Tél : 01 64 41 30 00 - [www.ac-creteil.fr/ia77/](http://www.ac-creteil.fr/ia77/)



## Etablissements publics d'enseignement

### COLLÈGE JEAN VILAR

Rue du Clos du Louvre  
77240 Vert-Saint-Denis  
Tél : 01 60 63 33 76  
Principale : Mme Lacombe  
Site : [clgjeanvilar77240.free.fr](mailto:clgjeanvilar77240.free.fr)

ACADEMIE  
DE  
CRETEIL

### LYCÉE INTERCOMMUNAL

SONIA DELAUNAY  
1, rue Aimé-Césaire  
77240 Vert-Saint-Denis  
Tél : 01 64 41 29 29  
Proviseure : Mme Chanoz



# INFOS PRATIQUES

## La régie municipale

Tél. : 01 64 10 59 01.

[regie@vert-saint-denis.fr](mailto:regie@vert-saint-denis.fr)

Horaires d'ouverture au public :

- les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 14h à 18h
- le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- le samedi de 9h à 12h.

Vous y trouverez la fiche de «réservation des activités», pour l'année scolaire de septembre à juin.

Téléchargeable aussi sur le site Internet de la ville, dans les « Publications ».

RÉSERVATION DES ACTIVITÉS SEPTEMBRE 2025 AU JUIN 2026				
ÉCOLE :	ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026			
NOM DU ÉLÈVE :	NOM DU PÈRE :			
MÉNAGE :	NOM DE LA MÈRE :			
COURS :	TÉLÉPHONE :			
RESTAURATION :	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENREDI
ACCUEIL PRÉ SCOLAIRE 7H / 18H00 :	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENREDI
ACCUEIL PORT ET RETOUR 16H30 / 19H45 :	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENREDI
ÉTUDES SUPERVISIONS 16H30 / 17H45 :	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENREDI
TOUS ÉTUDES 17H45 / 18H00 :				
ACCUEIL DE LOISIRS LES MERREDIERS :	ACCUEIL MATIN 07h30 / 11h30	JOURNÉE INTÉGRALE 11h30 / 17h30	1/2 JOURNÉE APRÈS-MIDI 14h30 / 17h30	ACCUEIL SOIR 17h30 / 19h30
HORAIRES D'OUVERTURE DE LA RÉGIE MUNICIPALE Lundi : 9h à 12h et 14h à 18h Mardi : 9h à 12h et 14h à 18h Mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h Jeudi : 9h à 12h et 14h à 18h Vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h Samedi : 9h à 12h				

## PRH 77 : un service pour soutenir l'inclusion des enfants en situation de handicap

Le PRH 77 est un service de proximité gratuit qui accompagne les enfants et jeunes seine-et-marnais, âgés de 0 à 17 ans révolus, en situation de handicap (diagnostiquée ou non), avec ou sans notification MDPH.

Le PRH 77 intervient auprès des professionnels de l'enfance, de la petite enfance, et de la jeunesse.

Il peut s'agir de structures telles que : ALSH, RAM, cantines et autres temps périscolaires, Maisons de jeunes...

L'objectif principal de PRH77 est d'accompagner ces professionnels à accueillir au mieux les enfants à besoins particuliers.

**Pôle Ressources Handicap Sud 77 : 06 33 75 83 31**  
[prh77@fondationpoidatz.com](mailto:prh77@fondationpoidatz.com)



■ Le service propose des sensibilisations gratuites, sur différents thèmes autour du Handicap, à destination des professionnels mais également des enfants et des adolescents.

■ Les professionnels de PRH 77 proposent également des observations sur sites, en situations réelles, pour apporter des conseils aux professionnels de terrain.

■ Le service intervient aussi pour des situations individuelles à la demande des structures d'accueil et des familles. L'objectif est d'identifier des solutions adaptées à l'accueil de l'enfant, d'orienter les familles vers des partenaires et d'être un intermédiaire, si la situation le nécessite.

# L'Espace Citoyens

## Un outil au service des parents

L'Espace Citoyens intégré au site Internet de la ville de Vert-Saint-Denis est un outil indispensable et très pratique pour les familles pour accéder à des démarches en ligne.

Cet espace vous permet de :

- Régler vos factures par carte bancaire en toute sécurité
- Accéder à des informations personnalisées
- Réserver vos activités péri-scolaires

## La sécurité aux abords des écoles

Les abords des écoles sont surveillés par des agents de «sécurité point école», aux heures d'entrée et de sortie scolaire, afin de faciliter les traversées des enfants.

L'Espace citoyens est accessible directement à l'adresse suivante :

**[www.espace-citoyens.net/vert-saint-denis/](http://www.espace-citoyens.net/vert-saint-denis/)**

depuis le site Internet de la ville de Vert-Saint-Denis en cliquant sur l'onglet central «Espace Citoyens» en page d'accueil.



Attention, votre enfant est automatiquement «pré-inscrit» aux activités : cela signifie l'ouverture des droits sur cette activité. Vous devez ensuite impérativement choisir les jours de présence en cochant les cases correspondantes.

## RAPPEL

- Pour la journée complète du mercredi (avec repas), merci de cocher le matin et l'après-midi.

- Autres paiements : la régie municipale, en mairie, continue de recevoir les paiements par chèque, CESU, espèces ou carte bancaire pour les personnes qui préfèrent se déplacer. Les paiements par chèque doivent être établis à l'ordre de : la régie centrale de vert-saint-denis.



# RESTEZ CONNECTÉS À VOTRE VILLE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle

-  Événements
-  Actualités
-  Associations

Scannez pour  
télécharger



The smartphone screen shows the Panneau Pocket app. At the top, there's a notification bubble with a smiley face icon and the number '1'. Below it, the app's name 'Panneau Pocket' is displayed in large, bold, white and purple letters. At the bottom, a text box reads: 'L'information officielle et les alertes locales toujours dans votre poche'.